



## Comités consultatifs

Pour mener des actions au plus près des besoins des Scéens, la ville de Sceaux compte de nombreux comités consultatifs locaux. Ils rassemblent des représentants de la Ville, des personnes qualifiées et dans certains cas des Scéens ayant fait acte de candidature auprès du maire.

### LE COMITÉ CONSULTATIF DES FAMILLES ET DE LA VIE DE L'ENFANT

Ce comité est une instance participative, de débat, de réflexion, de consultation et de proposition.

Le comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant a notamment pour objet de donner des avis circonstanciés sur les questions qui concernent les enfants et les jeunes de la naissance à 16 ans, et plus largement les questions relatives à la vie des familles et à la parentalité.

Les travaux de ce comité concernent les prestations municipales relatives aux domaines suivants :

- ▶ les modes d'accueil du jeune enfant,
- ▶ la vie scolaire (animations et activités assurées par la Ville sur le temps scolaire, organisation des horaires scolaires, classes de découvertes...),
- ▶ les activités périscolaires (restauration scolaire, études, centres d'accueil...),
- ▶ les activités et services destinés aux jeunes.

### CONSEIL D'ENFANTS

Il est composé de 33 enfants issus des classes de CM1 et CM2, élus pour deux ans. Leur mandat est renouvelé par moitié tous les ans. Ils réalisent chaque année un projet dans le cadre d'une commission thématique. Ils participent aussi activement à la commission des menus et

proposent quatre repas "plaisir" par an. Enfin, ils participent aux événements citoyens comme les commémorations nationales.

## COMITÉ CONSULTATIF DES AÎNÉS

Il est composé de seniors volontaires domiciliés à Sceaux, d'élus et de membres d'associations scéennes qui interviennent auprès des seniors. Présidé par le maire, le comité consultatif des Aînés se réunit en séance plénière trois à quatre fois par an et régulièrement dans le cadre de commissions thématiques. Il traite notamment de la vie quotidienne (transport, logement, vie sociale, prévention), des loisirs (sorties, animations) et des nouvelles technologies. Il est aussi associé au développement de démarches telles que "Sceaux Ville amie des aînés" ou la Semaine bleue.

## COMITÉ CONSULTATIF "VILLE POUR TOUS"

Il a pour objectif d'améliorer l'accessibilité dans la commune. Au-delà des questions de mobilité, l'accessibilité concerne les personnes présentant tous les types de handicap - physique, sensoriel, cognitif ou psychique. Le comité se réunit en tant que Commission municipale pour l'accessibilité. Présidé par le maire, il regroupe des représentants des personnes portant un handicap, des élus du conseil municipal et des acteurs économiques.

- > [Proposer sa candidature au Comité consultatif Ville pour tous](#)
- > [Réglementation de la carte mobilité inclusion](#)
- > [Comité consultatif de la ville pour tous - Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2020](#)
- > [Commission communale pour l'accessibilité - Rapport annuel pour l'année 2019](#)

## CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Cette instance a un rôle de sensibilisation, de réflexion et de proposition sur les questions de psychiatrie et de santé mentale en vue d'améliorer la prise en charge et l'orientation du public. Elle se compose d'un comité de pilotage regroupant élus municipaux et personnes qualifiées ainsi que d'un comité technique. Celui-ci regroupe des représentants des professionnels de santé, des institutions exposées aux troubles psychiques des personnes, des associations locales ainsi que des Scéens volontaires.

## COMITÉ CONSULTATIF DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le comité consultatif des professionnels de santé coordonne les acteurs locaux dans la définition et à la mise en place des orientations liées à la prévention et l'amélioration de la santé des habitants. Présidé par le maire, il rassemble médecins, pharmaciens, professionnels paramédicaux et services municipaux.

- > [Réunion du Conseil local des professionnels de santé – Ville de Sceaux - Lundi 25 mars 2019](#)
- > [Conseil des professionnels de santé - Compte rendu de la réunion du 25 mars 2019](#)
- > [Comité consultatif des professionnels de santé - Compte rendu de la réunion du 22 janvier 2021](#)

## COMITÉ CONSULTATIF SPORTIF

Ce comité est une instance de concertation et de dialogue entre tous les acteurs sportifs de Sceaux. Il est composé d'élus municipaux, de représentants des clubs sportifs scéens, d'acteurs locaux liés au monde du sport. Son rôle consiste à prendre en compte les attentes des Scéens dans le domaine sportif.

## COMITÉ CONSULTATIF DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Cette instance rassemble des élus du conseil municipal, des acteurs du tourisme, des acteurs culturels et des acteurs économiques locaux, ainsi associés à la définition et à la mise en place des orientations liées au développement touristique, économique et commercial du territoire.

## CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Il est composé d'élus, du préfet, du procureur de la République, du représentant du conseil départemental, de représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance, de responsables de services sociaux et de représentants d'associations. Il a pour objectif de favoriser une mobilisation des institutions et organismes publics et privés concernés par la lutte contre l'insécurité. Il suit la mise en œuvre du contrat local de sécurité.

## LES AUTRES INSTANCES DE CONCERTATION

Des instances travaillent sur des questions spécifiques comme la commission des menus et de la restauration scolaire, ou encore sur des thématiques très précises.

Depuis 2012, la ville de Sceaux organise d'importantes consultations  
> [Pour en savoir plus sur les démarches Parlons ensemble](#)

### DANS LA RUBRIQUE : «DÉMOCRATIE»

---

> ÉLECTIONS

> TRIBUNES

> MES DÉMARCHES

**MAIRIE DE SCEAUX**  
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN  
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

## LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



**×** DÉSINSCRIPTION

**HORAIRES D'OUVERTURE :** Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

**STRATIS**